

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 JUILLET 2017

Délibération 2017-20

OBJET : Rapport annuel 2016 du service public de prévention et de gestion des déchets

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :13
Votants :14
Procuration.....1
Date de la convocation :
27 Juin 2017

- Original
 Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux Communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 7 Juillet à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, représentantes de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Membres suppléants :

Nathalie DEPETRIS, Christine SYLVESTRE, Pierre SALMON, Gilbert TAULANE, Marie TARDIEU représentants de la Commission Syndicale

Procurations :

Monsieur DULBECCO représenté par Anne-Marie BOUSQUET

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20170707-2017-20-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

En application des dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, au sein duquel figure le bilan de la 10^{ème} année d'activité du Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP), annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que le Syndicat exerce la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rapportent dont les déchets issus des déchèteries.

Ces prestations sont effectuées soit par le CPPP signé en 2006 avec la Société VALOMED comportant notamment la valorisation énergétique, soit dans le cadre de marchés publics, soit par UNIVALOM directement par sa régie de transport ou dans le cadre du compostage collectif de quartier.

Toutes ces prestations sont développées dans les rapports annuels annexés à la présente délibération, qui ont été présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 27 juin 2017.

A titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 243 819 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2016 dont :

- Ordures ménagères résiduelles :
122 828 tonnes pour un montant 12 153 686 €HT
- Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre :
20 526 tonnes pour un montant de 2 913 525 €HT
- Déchets verts :
37 895 tonnes pour un montant de 2 910 221 €HT
- Déchets de bois :
8 788 tonnes pour un montant de 933 380 €HT
- Encombrants :
26 203 tonnes pour un montant de 3 798 659 €HT
- Gravats :
22 016 tonnes pour un montant de 1 150 424 €HT
- Autres Filières :
Pneus, Cartons, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Huiles de vidange, DEA, Bouteilles de gaz et extincteurs soit 3 890 tonnes pour un montant net de 222 047 €HT

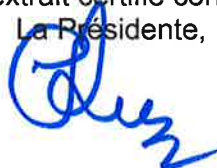
Après avoir pris connaissance des rapports annuels sur le traitement des déchets ménagers et assimilés 2016,

**Où cet exposé,
Le Comité Syndical**

- **PREND ACTE** de cette communication.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,



Josette BALDEN